



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
3 décembre 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 6229<sup>e</sup> séance, le 3 décembre 2009, la question intitulée « La situation en Somalie », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité condamne de la façon la plus énergique l'attentat terroriste perpétré à Mogadiscio le 3 décembre à l'occasion d'une cérémonie de remise des diplômes à des étudiants en médecine somaliens à l'Université Benadir, qui a provoqué la mort de civils innocents ainsi que des Ministres somaliens de la santé, de l'enseignement supérieur et de l'éducation. Cet attentat criminel a visé des personnes déterminées à créer un avenir pacifique, stable et prospère pour le peuple somalien.

Le Conseil exprime sa plus profonde sympathie et ses condoléances aux familles des personnes tuées et blessées lors de cet attentat, ainsi qu'au Gouvernement fédéral de transition et au peuple somalien.

Le Conseil demande instamment qu'une enquête approfondie soit menée et que les auteurs de cet attentat soient rapidement traduits en justice.

Le Conseil réaffirme sa détermination à continuer d'aider le peuple somalien à parvenir à la paix et à la réconciliation, et à soutenir le Gouvernement fédéral de transition en tant qu'autorité légitime de la Somalie, et renouvelle son soutien sans faille au Processus de paix de Djibouti, qui offre un cadre général pour une solution politique durable en Somalie.

Le Conseil exige à nouveau de tous les groupes d'opposition qu'ils mettent immédiatement fin à leurs attaques, déposent les armes, renoncent à la violence et participent aux efforts de réconciliation. Il demande par ailleurs à toutes les parties de respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, notamment s'agissant de respecter la sécurité des civils, des travailleurs humanitaires et du personnel de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

Le Conseil se félicite du soutien fourni par l'AMISOM aux victimes de l'attentat et à leurs familles. Il renouvelle son franc soutien à l'AMISOM et remercie à nouveau les Gouvernements ougandais et burundais d'avoir fourni des contingents.

Le Conseil réaffirme que la sécurité à long terme de la Somalie passe par le renforcement effectif par le Gouvernement fédéral de transition de la force



nationale de sécurité et de la police somalienne, dans le cadre de l'Accord de Djibouti et conformément à la stratégie nationale en matière de sécurité. Il exhorte la communauté internationale à appuyer les institutions somaliennes de sécurité, en coordination avec l'AMISOM, notamment en menant des activités de formation et en fournissant du matériel. »

---